

Rente-pont AVS : un outil stratégique pour les frontaliers suisses en fin de carrière

Publié le : 11/06/2025

Auteur : Olifan Group

Travailler en Suisse peut offrir un meilleur niveau de vie aux frontaliers français. Mais attention : ce choix entraîne aussi une fragmentation des droits à la retraite. En effet, en fractionnant leur carrière entre deux pays, les frontaliers s'exposent à une complexité accrue au moment de liquider leurs droits à pension.

Des carrières fractionnées, des pensions fragmentées

Depuis quelques années, les réformes sur les retraites s'enchaînent — en France comme en Suisse. La réforme française de 2023, l'AVS21 en 2022 et les tentatives de réforme de la LPP en 2024 sont autant d'évolutions qui impactent directement les frontaliers. Ces derniers, rarement titulaires d'une carrière complète dans un seul système, se retrouvent à cheval entre deux régimes sans pouvoir bénéficier pleinement de l'un ou de l'autre.

Les dernières années d'activité : une période charnière

Les dernières années avant la retraite sont souvent stratégiques. En Suisse, certains dispositifs permettent un départ anticipé dès 58 ou 60 ans (notamment via certaines fondations LPP). En parallèle :

- Le 1er pilier AVS peut être perçu dès 63 ans au plus tôt.
- En France, l'âge légal de départ est désormais fixé à 64 ans.

Ainsi, de nombreux frontaliers qui souhaitent arrêter leur activité plus tôt se retrouvent sans pension complète pendant plusieurs années.

Qu'est-ce que la rente-pont AVS ?

La rente-pont AVS est un mécanisme méconnu car peu encadré légalement. Elle repose sur la pratique des caisses de pension suisses qui peuvent proposer, dans leur règlement interne, une aide financière temporaire entre l'arrêt d'activité et le versement effectif des premières pensions de retraite légales.

Avant d'y prétendre, il est indispensable de consulter le règlement de votre caisse de prévoyance pour vérifier si cette option est proposée, et selon quelles modalités.

Comment fonctionne la rente-pont AVS ?

La rente-pont agit comme une avance prélevée sur le 2e pilier. Elle permet de couvrir la période située entre le départ anticipé (58-60 ans) et le versement du 1er pilier AVS (63-65 ans).

En contrepartie, cette rente diminue le capital global disponible : il convient alors de mettre en balance le projet souhaité et le capital disponible pour le réaliser.

Avantages de la rente-pont

- Liberté de départ : permet d'arrêter son activité professionnelle plus tôt sans compromettre son niveau de vie.
- Financement : Possibilité de la financer par le versement d'un capital juste avant le départ en retraite, sans risque de blocage ou de remise en cause

fiscale.

- Évite la décote AVS : en cas d'anticipation, la rente AVS subit une réduction de 6,8% par année, soit 13,6% pour deux ans. Sur une rente maximale, cela représente 4 100 CHF de moins par an... à vie.
- Souplesse budgétaire : la rente-pont peut être ajustée en fonction des besoins jusqu'à l'âge légal.

Inconvénients de la rente-pont

- Pas systématique : toutes les caisses ne la proposent pas, ou dans des limites très variables (montants plafonnés à 100% voire 150% de la rente AVS).
- Démarches longues : il faut parfois solliciter manuellement des calculs personnalisés, qui peuvent prendre du temps.
- Impact durable : l'avance grève les droits futurs du 2e pilier, avec un effet direct sur les rentes perçues à vie.

Recommandations de nos experts

Aurélie Bieche, Anne Convers-Rogier et Mikail Koch-Yazmis vous conseillent :

1. Évaluer vos droits à la retraite : selon vos âges de départ prévus en France et en Suisse.
2. Analyser le règlement de votre caisse LPP : pour vérifier l'existence et les conditions de la rente-pont.
3. Clarifier vos objectifs : lisser les revenus ? réduire votre pression fiscale ? garantir une stabilité financière dès l'arrêt de votre activité ? maximiser le montant de revenus lors des premières années ?
4. Se faire accompagner : une stratégie patrimoniale cohérente passe par une analyse personnalisée et anticipée.

Notre accompagnement dédié aux frontaliers

Notre équipe spécialisée dans la clientèle frontalière franco-suisse vous accompagne dans la gestion et l'optimisation de votre transition vers la retraite. Bénéficiez d'un

regard croisé France-Suisse pour sécuriser votre avenir financier en toute sérénité.